



- COMMUNIQUE -

L'IRIS DEVIENT ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Par décret du 16 novembre 2009, l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) accède au statut d'association reconnue d'utilité publique, au terme d'une longue et sélective procédure.

L'IRIS est le seul Think Tank français d'envergure qui a été créé sur initiative totalement privée, dans une démarche autonome, il y a près de 20 ans. A partir d'une subvention initiale de 20.000 FF (3.000 €), l'IRIS s'est constamment développé tout en maintenant son autonomie et son indépendance à l'égard de tous les pouvoirs : **c'est grâce à cette honnêteté intellectuelle et à cette indépendance qui nous avons gagné notre crédibilité et que nous accédons aujourd'hui à cette reconnaissance d'utilité publique.**

Les aires de recherche de l'IRIS se sont diversifiées, les équipes de recherche et administratives se sont étoffées. L'institut couvre désormais un spectre très large des questions géostratégiques, opérant pour le compte d'organismes publics (Ministères, Institutions européennes, Parlement) et d'entreprises privées qui lui commandent des études, des notes et des formations.

Parallèlement, son activité médiatique (près de 2.000 interventions dans les médias français et étrangers en moyenne chaque année) lui permet de participer pleinement au débat, tout en répondant au besoin d'analyse et de décryptage au service du grand public.

Cette décision vient donc conforter l'IRIS dans le paysage de la recherche en Europe, quelques mois seulement après qu'un institut américain eut classé l'IRIS parmi les cinquante premiers Think Tanks stratégiques mondiaux.

Elle prend également **un écho particulier au moment où l'IRIS vient d'être désigné comme consultant permanent de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen sur les questions liées à la politique européenne de voisinage pour la période 2009/2014, à la tête d'un consortium de onze autres centres de recherche.**

La capacité de l'IRIS à pouvoir désormais recevoir de la part des particuliers et des entreprises des dons (déductibles) et des legs, permettra de poursuivre le développement de nouveaux axes de recherche.

Paris, le 7 décembre 2009

Contact : Alexandre Tuillon / 01 53 27 60 69 / tuillon@iris-france.org